

Courrier des lecteurs

Chasse et droit de propriété

Un lecteur de Loire-Atlantique :

« La chasse divise les chasseurs entre eux, les écologistes... Dans ma commune existe une ACCA (association de chasse) dont les dirigeants ont une idée bien précise sur la question. Avec l'aide des gardes fédéraux, ils s'accaparent des propriétés privées, n'hésitant pas à faire dresser

des procès verbaux, par les gardes fédéraux, aux propriétaires récalcitrants. Il n'y a pas de « gros » propriétaires et de « petits » propriétaires. Il y a des propriétaires : point ! Et le droit de propriété doit être le même pour tous.

Par contre, on retrouve ces présidents et leurs équipiers sur des chasses privées leur appartenant. C'est ce qui s'appelle pratiquer le double langage ».

Bain-de-Bretagne

« Sangliers stop » : les agriculteurs se regroupent

Depuis 3 ou 4 ans, les agriculteurs subissent des dégâts de sangliers dans leurs cultures ; les pertes sont parfois importantes et diminuent les stocks de fourrage. Les dégâts occasionneraient également une perte de qualité du lait et donc des pertes financières pour les exploitations. « Malheureusement, individuellement, il nous est difficile de nous faire entendre par la fédération des chasseurs » explique M. Luc Hamon. Aussi, pour cette raison a été créée l'association « Sangliers stop » ; une association qui a pour but de réunir tous les agriculteurs du département victimes des sangliers.

« Sangliers stop » entend défendre une revendication principale : le respect du travail de l'agriculteur. Par conséquent, elle exige que tout soit mis en œuvre pour qu'il n'y ait aucun dégât sur les cultures. Pour l'association, la pose des clôtures et l'entretien de celles-ci doivent être à la charge entière de la fédération des chasseurs et non à la charge des agriculteurs : « Notre but est d'avoir du fourrage dans nos silos et non des indemnités » poursuit M. Hamon.

24 heures en Ile-et-Vilaine

Ouest-Fra
du 15-03.

« Sangliers Stop » : les agriculteurs en association

Depuis trois ou quatre ans, les agriculteurs subissent des dégâts, causés par les sangliers, dans leurs cultures. C'est la raison pour laquelle, ils ont constitué une association, « Sangliers Stop ». Elle a pour but, de réunir tous les agriculteurs du département, victimes des sangliers.

« Sangliers Stop » entend défendre une revendication principale, à savoir, le respect du travail de l'agriculteur. « Par conséquent, nous exigeons que tout soit mis en œuvre, pour qu'il n'y ait aucun dégât sur nos cultures », font savoir les agri-

culteurs. Ils demandent, que la charge entière de la fédération des chasseurs, et non à la charge des agriculteurs. « Notre but est d'avoir du fourrage dans nos silos et non des indemnités », précisent-ils.

Une réunion d'information et de soutien aura lieu, mercredi 29 mars, à 20 h, dans l'ancienne école, à Sainte-Anne-sur-Vilaine. Pour tous renseignements : Sangliers Stop, le bourg, 35 390 Sainte-Anne-sur-Vilaine, tél. 02 99 08 64 68, entre 20 h et 21 h.

Une réunion d'informations et de soutien aura lieu le mercredi 29 mars, à 20 h, dans l'ancienne école de Sainte-Anne-sur-Vilaine.

Renseignements : Sangliers stop, le bourg, 35 390 Sainte-Anne-sur-Vilaine. tél. 02 99 08 64 68 entre 20 h et 21 h.

Ouest-France du 13-03-00